

AFFELNET

Pour les élèves s'inscrivant en CAPA/ 2de pro/ 2de générale

AFFELNET (Affectation des Elèves par le Net) est une procédure d'affectation des élèves de 3^{ème} dans les lycées en fonctionnement depuis 2008 pour les établissements publics.

L'enseignement privé a intégré la procédure AFFELNET pour confirmer l'inscription de ses élèves afin de:

- S'assurer d'une place dans un lycée pour chaque élève de 3^{ème}.
- Eviter les doubles inscriptions (publics/privés) des élèves.

1. La procédure dans le privé ne change pas. Les familles doivent :

- Prendre contact avec l'établissement soit par téléphone soit via le site internet pour prendre rendez-vous avec le Chef d'établissement ou son représentant.
- Remplir le dossier de candidature qui lui est remis.

Ce dossier est alors instruit par l'ISETA qui s'engage à donner une réponse dans les 15 jours à cette demande dès lors que le dossier comporte les deux premiers bulletins de la classe de troisième et l'avis provisoire d'orientation (à partir du 15 mars environ) et au plus tard le 15 mai.

2. La famille suit alors le déroulement de la procédure AFFELNET :

- Avant le conseil de classe du 3^{ème} trimestre, la famille reçoit la fiche de vœux d'affectation et remplit cette fiche en portant en vœux n°1 l'ISETA si c'est le choix prioritaire d'affectation de l'enfant.
- Fin mai début juin, le conseil de classe de 3^{ème} évalue les demandes d'affectation des familles et donne ou refuse son accord (en cas de refus, prendre très rapidement rendez-vous avec le chef d'établissement du collège).

3. Les vœux sont alors intégrés dans l'application informatique AFFELNET par le professeur principal de 3^{ème} ou sous la responsabilité des parents par traitement informatique. Ce dernier délivre à la famille la copie de l'enregistrement informatique.

4. La famille renvoie à l'ISETA la copie de l'enregistrement informatique AFFELNET qui confirme son souhait de voir son enfant inscrit à l'ISETA ce qui finalise l'inscription effective.

5. La famille reçoit fin juin/début juillet confirmation de son affectation à l'ISETA par un courrier informatique issu d'AFFELNET.